

Zeitschrift:	Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber:	Schweizerischer Forstverein
Band:	131 (1980)
Heft:	8
Artikel:	La Chaux-de-Fonds, ses forêts et ses arbres
Autor:	Farron, L.
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-766560

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Chaux-de-Fonds, ses forêts et ses arbres

Par **L. Farron**, La Chaux-de-Fonds

Oxf.: 904 (494.43)

Singulière cité que celle de La Chaux-de-Fonds, dont le destin se joue là-haut au beau milieu des pâturages et des «sapins»! Le tracé orthogonal de ses rues est connu de chaque écolier suisse car la vue aérienne de La Chaux-de-Fonds est une curiosité qui figure dans tous les manuels de géographie. Engendrée par le XIXe siècle, cette ville essentiellement moderne a trouvé, comme chacun sait, sa raison d'être dans l'horlogerie tout comme Le Locle, sa petite voisine mais son aînée.

Il n'y a pas de lac à La Chaux-de-Fonds, pas de rivière, presque pas d'édifices historiques. Il y a la rigueur géométrique de son étonnant quadrillage et de ses quelques gratte-ciel. Il y a aussi une longue avenue rectiligne, un brin orgueilleuse, ornée d'une rangée centrale d'érables taillés en forme de parallélépipèdes. Mais il y a aussi, Dieu merci, tout autour de cette cité, la bienfaisante proximité d'espaces verts immenses.

La forêt et les arbres jouissent à La Chaux-de-Fonds d'une considération bien réelle. Pour s'en convaincre, nous allons examiner un peu les modalités de la politique forestière locale ainsi que les efforts déployés ici en faveur des arbres. La présence de chaque arbre, même isolé ou de petite taille, croissant sur fonds privé ou sur fonds public, relevant ou non du régime forestier, est reconnue d'intérêt général.

1. Les forêts

1.1. Un peu d'histoire

Rappelons tout d'abord, c'est important, que la Ville de La Chaux-de-Fonds n'a pas hérité de patrimoine forestier communal. C'est la cité du XXe siècle qui se l'est donné elle-même.

En effet, la colonisation des montagnes neuchâteloises s'est réalisée dès le XIVe siècle de manière très décentralisée comme le prouvent la multitude de fermes isolées et les nombreux vestiges épars. Jadis, Le Locle, La Sagne et Les Brenets formaient de petites agglomérations bien établies avec pâturages et bois communaux alors que le territoire occupé aujourd'hui

par La Chaux-de-Fonds restait un peu en marge et faisait l'objet d'un long litige entre l'Evêque de Bâle et le Comte de Valangin.

Ce n'est qu'en 1656 que La Chaux-de-Fonds reçut l'appellation de «mairie». La juridiction communale s'étendait alors sur 42 km² (aujourd'hui 55,8 km²) occupés par 250 mas agricoles dispersés et très autonomes comprenant prés, pâturages et forêts. Le sol était donc partout depuis assez longtemps en mains privées de telle sorte que le Prince de Neuchâtel n'eut pas la faculté de doter la nouvelle venue de biens-fonds communaux, de la moindre forêt, ou de la moindre pâture!

Tout porte à croire que la commune s'accommoda de cette situation durant plus de deux cents ans.

Tardivement, tout à la fin du XIXe siècle, lorsque le petit village à la croisée des routes eut réalisé sa soudaine expansion et fut devenu une ville industrielle de 30 000 habitants, les autorités locales s'engagèrent dans un patient processus d'achats de forêts et surtout de terrains abandonnés par l'agriculture, en vue de les reboiser. La cité allait devenir une véritable commune forestière et contribuer au vaste effort de reboisement qui commençait à voir le jour à l'aube du XXe siècle sous l'impulsion dynamique d'*A. Pillichody*, inspecteur forestier d'arrondissement. Le taux de boisement des montagnes neuchâteloises était inférieur à 20 %, la forêt avait reculé sous l'effet du parcours général du bétail et s'était singulièrement appauvrie. A ce point de vue, la situation de Pouillerel était particulièrement critique. L'Etat et les deux villes des montagnes prirent donc l'initiative de vastes reboisements totalisant plus de 200 ha.

Aujourd'hui, après 30 étapes successives, les fruits de cette politique d'achats et de reboisements se mesurent aux 141 ha de forêts dont la Ville de La Chaux-de-Fonds est propriétaire non seulement sur son territoire communal mais aussi sur celui des Planchettes. En outre, la Ville s'est constitué, extra-muros, un massif forestier de 36,5 ha aux Moyats, dans les gorges de l'Areuse en amont de la station communale de pompage des eaux.

L'Etat de Neuchâtel (et tout d'abord la Principauté) devança un peu La Chaux-de-Fonds sur son propre territoire puisque ses premières acquisitions datent de 1832; et elles furent suivies de bien d'autres.

Aujourd'hui les 1398 ha de surfaces boisées que compte le territoire communal se partagent comme suit:

Etat de Neuchâtel	267 ha	19 %
Ville de La Chaux-de-Fonds	132 ha	9,5 %
Commune de Fontaine	8 ha	0,5 %
Privés (287 propriétaires)	991 ha	71 %
	1398 ha	100 %

1.2. 75 ans de gestion forestière

L'arrondissement progressif du domaine forestier communal n'est pas arrivé à son terme. La politique d'achat se poursuit de manière réjouissante et ce ne sont pas moins de 30 ha qui ont été acquis durant ces 20 dernières années; le dernier achat date de 1977 et porte sur 10 ha. Le domaine comprend essentiellement des massifs situés en périphérie immédiate de la zone urbaine, voire même à l'intérieur, alors que le gros des forêts cantonales se situe plutôt sur le versant nord de Pouillerel et dans les Côtes du Doubs.

Abstraction faite des Moyats, on constate que les forêts de la Ville s'étendent de 960 m d'altitude (à la Combe des Moulins) à 1275 m (au sommet de Pouillerel). Elles subissent l'influence du climat haut-jurassien qui exerce sur la végétation une action très sélective. Rappelons que la température moyenne annuelle n'est que de 6,8 °C et que la lame des précipitations s'élève à 1520 mm, dont une grande partie en neige. La température moyenne de janvier est de —1,8 °C et celle de juillet 14,0 °C. La durée de la période de végétation est courte, le printemps ne commence généralement pas avant le 15 mai. Les vents sont particulièrement violents le long de la crête de Pouillerel où ils renversent presque chaque année un nombre très appréciable de tiges. Les chutes parfois massives de neige apportent aussi des contraintes très sévères. Du point de vue géologique, les massifs reposent sur les couches supérieures du Dogger et les couches inférieures du Malm. Les stations sont formées presque exclusivement de sols carbonatés humiques très perméables et souvent assez superficiels. Nous sommes en hêtraie à sapin avec élyme en ce qui concerne les huit dixièmes de la forêt, le solde relève de la hêtraie à érable et de la sapinière à prêle.

Les trois quarts des forêts communales sont issues des afforestations à grande échelle commençées en 1904 et des regarnissages effectués au lendemain du cyclone de 1926 qui balaya 3600 des 4500 sv qu'on recensait alors dans les futaies. 760 000 plants d'essences fort variées ont été mis à demeure en un peu plus de 30 ans. C'est remarquable. Et depuis, il s'en est bien encore ajouté 50 000. La sylviculture que nous nous efforçons de pratiquer actuellement s'applique donc à des peuplements bien jeunes encore. Elle s'applique à des forêts installées sur des terrains qui avaient perdu leur vocation forestière depuis plusieurs siècles.

Le périmètre aménagé à ce jour comprend 126,45 ha et l'inventaire intégral de l'automne 1976 nous apprend la présence de 45 747 tiges de plus de 17,5 cm d.h.p. cubant 41 167 sylves (= 34 166 m³ réels).

Les quelques chiffres que voici résumeront fort bien le point de la situation:

matériel sur pied à l'ha =	326 sylves (= 270 m ³ réels)
tige moyenne	0,90 sylves (= 0,75 m ³ réels)
petits bois (Ø 20—30 cm)	33 % du volume

bois moyens (ϕ 35—50 cm)	46,5 % du volume
gros bois ($\phi > 50$ cm)	20,5 % du volume
épicéa	62,5 % du volume
sapin et divers résineux	24 % du volume
hêtre	9 % du volume
érable et divers feuillus	4,5 % du volume

Essayons d'établir le bilan de 75 ans de gestion forestière et tentons d'esquisser aussi une certaine prospective. A cet effet, rapprochons-nous des séries III et IV de l'aménagement (div. 8 à 21) qui forment au nord-ouest de la ville (Chapeau-Râblé et Pouillerel) un massif d'un seul tenant de 65 ha dont l'origine artificielle est quasi exclusive. La lecture des archives nous donne des renseignements précis concernant les plantations qui s'y déroulèrent de 1904 à 1936. On planta par carrés de même essence (40×40 m) selon un damier très fonctionnel décalqué sur les épures des urbanistes locaux. Le souci du mélange inspira à nos prédecesseurs le dosage éclectique que voici:

épicéa	35 %
sapin	14,5 %
pin de montagne	4 %
weymouth	3,5 %
arole	1,5 %
mélèze et douglas	1 % 59,5 %
hêtre	18,5 %
érable	11 %
frêne	5,5 %
aulne blanc	4,5 %
bouleau	1 % 40,5 %

Au 1. 1. 77, nous retrouvons au sein de ce périmètre 28 099 tiges de futaie qui se répartissent comme suit:

épicéa	67,5 %
sapin	16 %
pins, weymouth, arole,	
mélèze et douglas	1 % 84,5 %
hêtre	8,5 %
érable	4 %
frêne	2 %
aulnes et bouleau	1 % 15,5 %

Comme on voit, la nature a corrigé quelque peu les tons de la palette. Elle a confirmé le premier rang de l'épicéa et lui a même assuré une avance indiscutable sur ses concurrents. Il n'y a en réalité à cela rien d'étonnant ou de regrettable.

L'essentiel réside dans le fait qu'une multitude de jeunes épicéas (nés on ne sait où mais en tout cas pas dans le Haut-Jura) ont joué leur rôle difficile de pionniers et se sont adaptés à la rudesse du climat afin d'instaurer les premiers éléments d'un équilibre écologique nouveau appelé à se parfaire au fil des ans. Bien sûr, cela ne va pas sans mal à cette altitude, car la neige et le vent se relayent et se conjuguent pour opérer d'impitoyables sélections.

Après les grosses intempéries hivernales, les tournées d'inspection révèlent de graves mécomptes tant les cimes cassées sont innombrables et tant il y a de tiges culbutées. Le *Fomes annosus* éclaircit insidieusement les rangs, cela va de soi! Le sylviculteur responsable des martelages s'interroge souvent sur l'influence de son art face à l'âpreté de la bataille. Parfois elle lui semble dérisoire. Mais il reprend courage car les progrès sont perceptibles et les indices d'une amélioration de la situation sont nombreux.

Le sol n'est plus partout un stérile tapis d'aiguilles. Les éclaircies lui ont procuré la lumière indispensable à l'installation des plantes de sous-bois. Les vides occasionnés par la récolte des chablis (24,5 % de la possibilité récoltée en chablis lors de la période 1969—1976) se garnissent de framboisiers et de chèvrefeuilles. Le sorbier et l'érable s'y installent aussitôt, puis le sapin blanc, mais encore très sporadiquement. Les bons porte-graines font défaut aux alentours des plantations et la densité du cheptel-chevreuil, à peu près supportable à La Chaux-de-Fonds pour des peuplements d'origine naturelle, est insupportable pour les recrûs timides de sapin qui cherchent à s'installer dans le sous-bois de Chapeau-Râblé et de Pouillerel.

Le recrû naturel d'épicéa vient dans les lacunes assez vastes. De nombreux regarnissages d'épicéa ont été effectués au cours des ces 30 dernières années pour corriger l'insuccès des «carrés» de weymouths décimés par la rouille vésiculaire et pour remplacer les quartiers réservés à des pins rampants, alors qu'on avait crû mettre à demeure la variété droite. Dernièrement, il a fallu liquider une zone de sapins blancs malingres et très chancreux (de provenance inadéquate) pour planter de l'épicéa.

Certains carrés de hêtres et d'érables ont un aspect peu glorieux car ils ont été terriblement éprouvés par le poids de la neige, d'autres par contre, qui n'en sont qu'au stade du perchis, sont vraiment prometteurs.

Le tableau présente donc des ombres et des lumières, les forêts de La Chaux-de-Fonds ont déjà subi au cours de leur brève histoire de cuisants revers mais aussi des victoires.

1.3. Aménagement forestier et objectifs de la gestion

L'aménagement initial date de 1902, il avait été rédigé par A. Pillichody. Il portait sur 23 ha et fut revisé en 1910 et en 1920, puis abandonné après le passage du cyclone de 1926. Un nouvel aménagement fut mis sur pied en 1955 après que les reboisements eurent passé à la futaie dans une mesure convenable.

Le bref sommaire que voici des révisions effectuées depuis lors sera propre à démontrer, sans longs discours, l'évolution intéressante subie par les massifs durant ces dernières décennies:

Sommaire des aménagements.

année d'inventaire		1955	1961	1969	1977
contenance	(ha)	100,00	102,00	111,80	126,45
matériel sur pied	(sv)	19 282	24 452	32 867	41 164
matériel sur pied/ha	(sv)	193	240	293	326
tige moyenne	(sv)	0,56	0,63	0,77	0,90
petits bois	(%)	61	56	43	33
moyens bois	(%)	24	29	38	46,50
gros bois	(%)	15	15	19	20,50
résineux	(%)	90	90	89	86,50
feuillus	(%)	10	10	11	13,50
accroissement du matériel initial	(sv/an)	744	743	1144	—
passage à la futaie	(sv/an)	319	253	250	—
accroissement total	(sv/an)	1063	996	1394	—
possibilité	(sv/an)	400	535	620	860
exploitation	(sv/an)	481	560	746	—
accroissement du matériel initial	(%)	3,9	3,0	3,4	—
accroissement du matériel initial	(sv/ha/an)	7,4	7,3	9,8	—
passage à la futaie	(sv/ha/an)	3,2	2,5	2,1	—
accroissement total	(sv/ha/an)	10,6	9,8	11,9	—

NB. Les % sont exprimés par rapport au volume.

La comparaison de la répartition des assortiments produits durant les exercices 1959 et 1979 confirme bien cette dynamique réjouissante et permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

Comparaison de la répartition des assortiments.

	<i>exercice 1959</i>	<i>exercice 1979</i>
volume exploité selon tarif d'aménagement	487 sv	857 sv
volume exploité en m ³ (produits principaux et produits accessoires)	645 m ³	795 m ³
<i>sapin/épicéa</i>		
grumes	24,5 %	51,5 %
menus produits	6 %	1,5 %
bois d'industrie	49,5 %	29,5 %
bois de feu	12 %	6,5 %
	<hr/> 92 %	<hr/> 89 %
<i>hêtre et divers feuillus</i>		
grumes	1 %	3 %
bois d'industrie	—	—
bois de feu	7 %	8 %
	<hr/> 8 %	<hr/> 11 %

La possibilité arrêtée pour la période en cours a été notablement élargie. Elle répond à l'amélioration de l'accroissement courant qui a sans doute atteint son apogée avec 11,9 sv/ha/an. On a enregistré au Bois de Ville du Locle, la forêt jardinée «pilote» du Ve arrondissement, un accroissement annuel total moyen de 9,15 sv/ha/an, dont 1,35 sv de passage à la futaie, durant ces soixante dernières années. On ne peut à long terme espérer mieux à La Chaux-de-Fonds.

La possibilité laisse une marge appréciable aux besoins de la capitalisation et autorise le sylviculteur à mettre en œuvre déjà le processus de régénération.

Les forêts issues de la mise en défens d'anciens bois parcourus se soumettent volontiers au jardinage, elles y sont prédestinées. Il n'en va pas de même avec les jeunes futaies équiennes qui résultent des plantations. Elles sont légions à La Chaux-de-Fonds, nous l'avons vu. Les voici engagées dans le long processus des coupes de différenciation, stade initial du jardinage. Y pousser la capitalisation outre mesure n'est pas souhaitable, car le forestier se trouvera forcément confronté bientôt à de nécessaires et urgentes réalisations. Plus vite sera amorcée la régénération décentralisée des peuplements de Pouillerel et du Chapeau-Râblé, plus vite sera corrigé le déséquilibre de la structure actuelle. L'instauration de la futaie jardinée va prendre plus de temps que d'ordinaire, elle sera le fruit d'une lente décantation. La forêt va franchir divers stades successifs qui paraîtront même, à certains moments, en contradiction avec l'objectif à long terme.

A l'heure qu'il est, d'indispensables préalables manquent encore: l'intime cohabitation du sapin et de l'épicéa est absolument insuffisante, le recrû naturel n'est encore que sporadique et l'assise du peuplement principal reste précaire.

Il n'y a guère en somme que la détermination du forestier à travailler dans le sens du jardinage qui soit acquise, et encore faudra-t-il que ses successeurs poussent semblablement à la roue! Les expériences encourageantes vécues par le soussigné au sein des quelques massifs d'épicéas plantés dans la région vers 1850 déjà, qui ont maintenant terminé le cycle de la capitalisation et dont le matériel sur pied régresse au profit d'un recrû mélangé et d'un passage à la futaie en progrès, nous laissent penser que les objectifs assignés aux massifs chaux-de-fonniers ne sont pas trop chimériques.

1.4. Les Moyats

L'eau potable de La Chaux-de-Fonds est pompée de l'Areuse; elle est amenée à destination par un aqueduc de 20 km. L'usine de pompage se trouve aux Moyats sur la rive gauche de la rivière.

Les terres avoisinantes en nature de bois, pâturages et prés situés en amont ont été acquises par la Ville. Dès 1962, les services industriels commencèrent à reboiser 12 ha de prés et pâturages en friche, afin d'augmenter la surface forestière destinée au filtrage de l'eau et pour améliorer le débit des sources. Le domaine boisé comprend 36,5 ha, il est situé entre 700 et 850 m d'altitude, la station relève de la hêtraie à laîches, de la hêtraie typique et de la frênaie à érable. Le massif ancien est issu de taillis, il est de qualité déplorable et un patient travail sylvicural s'impose. Les plantations totalisent 35 000 plants, dont 59 % d'épicéa, 7 % de mélèze, 9 % de pin sylvestre et de pin noir et 25 % de feuillus divers (aulne, érable, frêne et bouleau). Un jardin botanique y a même été installé afin de faire connaître aux visiteurs les principales essences forestières. Les neuf dixièmes de ces plantations ont été clôturés par un grillage afin de les soustraire à la dent et à la corne du chevreuil particulièrement abondant au Creux-du-Van.

1.5. Organisation

La mise en œuvre de la gestion et de la politique forestière repose sur l'étroite collaboration de l'administration cantonale et de l'administration communale que permet le système neuchâtelois de «gestion directe». Le service de garde est assuré par un fonctionnaire cantonal dont les tâches se répartissent sur les 177,5 ha des forêts de la Ville, sur 441 ha de forêts cantonales et sur plus de 1000 ha de forêts privées. L'équipe forestière municipale compte 2 personnes (en principe 1 forestier-bûcheron et 1 apprenti) responsables du bûcheronnage, des soins culturaux et de l'entretien de la desserte.

Le débardage est remis à tâche à des agriculteurs, dont certains ont le rare privilège de se servir encore de la traction hippomobile. La densité de la dévestiture carrossable et de 45 m³/ha.

Les forêts communales relèvent de trois comptabilités distinctes:

les forêts communales proprement dites: 133 ha (118,5 ha aménagés),

le Home d'enfants communal: 8 ha (8 ha aménagés),

les Services industriels: 36,5 ha (non aménagés).

A côté de cela, le personnel forestier effectue les travaux de bûcheronage au profit des «parcs et plantations» de la Ville, alors que les jardiniers communaux veillent à la mise en valeur esthétique des lisières très fréquentées situées aux abords immédiats de la ville.

1.6. La scierie des Eplatures

Si les autorités municipales ont eu à cœur de promouvoir la sylviculture, elles ont donné la preuve, récemment, qu'elles n'étaient pas insensibles non plus à la promotion de l'industrie du bois. Durant ces dernières décennies, la plupart des scieries de la région se sont fermées. En 1976, la scierie des Eplatures menaçait d'en faire autant, en risquant d'amener le potentiel local de transformation du bois quasiment à zéro. Cette funeste alternative a été évitée par la conjugaison des efforts de la société coopérative suisse de valorisation du bois, l'association forestière neuchâteloise, l'Etat de Neuchâtel et de nombreuses communes forestières du canton en vue d'associer l'économie forestière et l'industrie du bois à la modernisation complète de la chaîne de production de la scierie des Eplatures. La ville adhéra spontanément aux options résolument nouvelles des promoteurs et à l'effort financier nécessaire, tout comme les autres communes propriétaires de forêt des montagnes neuchâteloises. La chance sourit aux audacieux! Tous les rouages complexes de la nouvelle scierie fonctionnent depuis l'été 1979 et cette nouvelle entreprise chaux-de-fonnière nourrit l'ambitieux projet d'usiner bientôt 35 000 m³ par année.

2. Les arbres en ville

L'urbanisme ultra-fonctionnel du milieu du XIXe siècle a trouvé à La Chaux-de-Fonds un champ d'application privilégié. Non seulement les maisons et les rues sont soumises aux normes «américaines», mais aussi les parcs publics et les jardins particuliers. On conçoit donc aisément, dans la sévérité d'un tel cadre, l'importance de la sauvegarde des arbres jusqu'au cœur de la cité. La nécessité de cette sauvegarde des arbres est particulièrement ressentie le long de certaines rues où des rangées de jolis jardins plus ou moins boisés ont systématiquement cédé le pas à des lignées de garages. Déprimante banalité!

Le règlement d'urbanisme de 1968 répond judicieusement à cette préoccupation. Ce document impose aux propriétaires l'obligation d'arboriser les alentours des nouveaux bâtiments. Il impose aussi l'obligation de remplacer les arbres abattus dans le périmètre urbain.

Ces normes sont prises très au sérieux à telle enseigne que chaque abattage d'arbre en ville fait l'objet d'une autorisation préalable officielle assortie des conditions relatives à la compensation. Une commission «ad hoc» chargée de préaviser sur chaque cas procède à une vision locale. Elle réunit l'urbaniste communal, le responsable de la police des constructions, le jardinier communal et l'inspecteur des forêts d'arrondissement. Elle juge de l'opportunité des abattages sollicités et examine les modalités de la compensation.

Les éclaircies apportées de temps en temps à la végétation arborescente des parcs publics donnent lieu à des «martelages» circonspects où l'inspecteur des forêts n'est évidemment pas le seul à donner son avis. La population est ensuite informée par voie de presse des abattages envisagés, bien avant le début des travaux de bûcheronnage. Les motifs sont exposés avec clarté car le Chaux-de-Fonnier est sensible aux questions d'environnement et chacun se souvient des abattages effectués sans information préalable en 1972, en vue de l'édification du musée d'horlogerie.

L'aménagement du périmètre urbain prévoit 169 ha de «zone verte» inconstructible. En font partie notamment toutes les forêts sises au sein de ce périmètre qui comprend 1077 ha (c'est-à-dire la ville actuelle plus une surface d'environ 600 ha destinée à son développement). Les arbres situés en «zone verte» ne peuvent être ni taillés ni abattus sans l'autorisation du Conseil communal et ceux qui disparaissent doivent être remplacés obligatoirement, de telle sorte que les forêts urbaines bénéficient de la double protection des dispositions juridiques communales et de celles qui relèvent de la loi forestière! Les trois marais boisés des Eplatures et leurs abords (28 ha) sont même encore soumis en plus aux normes du décret concernant la protection des sites naturels du canton de 1966.

L'extension de la ville s'opère donc dans un louable respect de la nature. Les demandes de défrichement sont rares et ne concernent que des surfaces minimes. La forêt avec sa trame discontinue n'offre en réalité aucune contrainte sérieuse au développement de la ville. Les petits massifs épars soigneusement affectés en «zone verte» seront un jour encerclés par les constructions et rempliront alors une fonction sociale éminente. Au pire, elles deviendront des «forêts-parcs», comme sont devenus «parcs» en début de siècle les anciens massifs de pâturages boisés du Petit-Château et des Crêtets.

Le pourtour de la cité (qui a quand même échappé au cordeau!) donne l'illusion d'une interpénétration de la forêt et des maisons. Les quartiers

nord-ouest se fondent littéralement dans les forêts de Pouillerel. La transition est masquée par la silhouette massive des épicéas présents dans tous les jardins et les parcs privés issus souvent d'anciens pâturages boisés. Le spectre des essences aptes à la station étant relativement restreint, on laisse pousser les «sapins», que la nature donne ici avec générosité. Lorsque les propriétaires laissent un peu la nature reprendre ses droits dans leurs «parcs», dont le caractère sylvestre réapparaît, voici l'agent forestier et le poids des paragraphes de la loi! L'application équitable de la notion juridique de «forêt» reste d'ailleurs souvent un casse-tête en périphérie de ville.

Le respect du vieux droit coutumier codifié par l'article 699 du code civil suisse donnant libre accès aux forêts et aux pâturages n'est pas non plus aisé à imposer dans ce contexte un peu singulier.

En pleine ville, la municipalité poursuit un programme d'arborisation assez ambitieux et il n'est pas rare, après la démolition d'un bâtiment vétuste, d'assister à la création d'un petit square doté de quelques arbres et arbustes. De 1975 à 1979, ce sont 197 hautes tiges qui ont été plantées annuellement en ville par les jardiniers communaux, principalement en érable plane et sycomore.

Pour conclure

C'est incontestable: à La Chaux-de-Fonds, les arbres (soumis ou non au régime forestier) ont la cote! Un abattage est ressenti comme une brutalité et l'exploitation des forêts comme un mal nécessaire. L'information est donc bien utile afin de dissiper tout malentendu.

La sereine beauté des pâturages boisés est pour le Chaux-de-fonnier le plus précieux des patrimoines, la plus claire des poésies. C'est le cadre privilégié des promenades à pied et de la «torrée» traditionnelle. Le forestier doit veiller à n'être point trop «technique» dans ses aménagements sylvo-pastoraux afin de ne pas nuire à l'originalité du paysage. Il se rappelle utilement que «monsieur tout le monde» est souvent insensible à la majesté des sujets d'élite cultivés en forêt, mais qu'il préfère goûter au charme des «sapins» à frondaison abondante dispersés par menus bouquets ou par pieds isolés sur le vert tapis des pelouses. Un cantonnement strict n'est guère souhaitable. Il importe de conserver et de laisser se régénérer assez d'isolés au sein des pâturages et de ne plus procéder au reboisement systématique de chaque clairière et de chaque accident de terrain.

Il y a lieu aussi de maintenir entre le pâturage nu et la forêt compacte une zone de transition et de veiller à l'harmonie des lisières. Un compromis raisonnable entre les exigences de l'économie forestière, de l'économie pastorale et des usagers du samedi-dimanche est parfaitement possible.

La sylve, jadis plutôt clairsemée, s'est magnifiquement reconstituée en 80 ans. Le recensement effectué en 1896 par le service forestier laisse supposer que le taux de boisement du district de La Chaux-de-Fonds était de 19 % au plus. L'examen attentif des anciennes gravures et des plans d'époque n'infirme pas ce chiffre. Nos estimations actuelles laissent voir que nous en sommes maintenant au taux très raisonnable de 25 %. Le paysage a donc subi des retouches spectaculaires. Cela suffit. Le Chaux-de-fonnier aime les arbres certes, mais pas au point de vouloir ressusciter la «silva jurensis» impénétrable et inhospitalière, où vinrent s'établir ses ancêtres défricheurs. La ville a choisi de «vivre à la campagne», elle n'a tout de même pas choisi de «vivre en forêt»!

Zusammenfassung

La Chaux-de-Fonds — seine Wälder, seine Bäume

Inmitten von Weiden und Wäldern des Neuenburger Juras liegt auf 1000 m Höhe die Stadt La Chaux-de-Fonds, welche einen recht eigentümlichen Charakter aufweist.

Die Forstprobleme und die Sorge um die Erhaltung der Grünzonen in der Stadt werden von der Stadtverwaltung sehr ernst genommen. Durch die bescheidene Gemeindewaldfläche benachteiligt, hat sich die Stadt seit Beginn des 20. Jahrhunderts bemüht, durch Ankäufe und Aufforstungen einen Waldbesitz zu schaffen, der gegenwärtig 177,5 ha umfasst, der aber in Zukunft noch vergrössert werden soll.

Benachteiligt aber auch durch die strenge Geometrie seines aus dem 19. Jahrhundert überlieferten Städtebaus schützt La Chaux-de-Fonds mit Überzeugung alle Bäume der Innenstadt.

Jeder Baum, auf Stadtboden oder in künftigen Stadtvierteln gelegen, geniesst einen bemerkenswerten Schutzstatus, unabhängig davon, ob er der Forstgesetzgebung unterliegt oder nicht. Das Bestehen jedes einzelnen Baumes auf privatem oder öffentlichem Grund wird als Allgemeininteresse anerkannt.

Übersetzung: S. JeanRichard